



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYERE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 6 / 2016
du 19 mai 2016, à 19 heures, Restaurant zur Hochmatt, Im Fang

<u>Présents</u>	: selon listes des présences
<u>Présidence</u>	: M. Pascal Lauber
<u>Membres du Comité</u>	: Mmes Nathalie Coquoz, Rive droite, Stéphanie Folly, La Jogne, MM. Boris Fringeli, Intyamon, Alain Jan, Commune de Broc, Mme Sylvie Magne, Commune de Bulle, M. Yves Menoud, Commune de Bulle
<u>Délégués</u>	: les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire</u>	: Mme Nadine Gobet
<u>Excusés</u>	: MM. Claude Bovigny, La Sionge, Félix Grossrieder, Commune de Val-de-Charney, Pierre Pythoud, Commune de Bulle, Stéphane Schwab, Rive gauche : membres du Comité de direction

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2015
 3. Rapport d'activités 2015
 - 3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2015
 4. Comptes 2015
 - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2015 des communes-sièges
 - 4.2 Présentation et approbation des comptes 2015 et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
 5. Elections
 - 5.1 du Comité de direction
 - 5.2 du président du Comité de direction
 6. Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère: informations
 7. Divers
-

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Monsieur le Préfet Patrice Borcard, Président de l'ARG, Madame et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction de l'AISG, les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il remercie la Commune de Jaun qui accueille cette Assemblée et il donne la parole à M. Jean-Claude Schuwey, Syndic de Jaun.

M. Schuwey, Syndic, adresse ses souhaits de bienvenue dans la Commune de Jaun et il présente sa commune. Il informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 23 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 97 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit

- M. Jean-Luc Probst, Syndic de Hauteville
- Mme Martine Gapany, Conseillère communale de Morlon

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée des

- des comptes définitifs 2015 des communes-sièges
- du rapport 2015 des communes-sièges et des vérificateurs
- des comptes 2015 de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

La convocation a également parue dans la Feuille Officielle.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et il constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2015

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné et il demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

Décision:

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2015.

3. Rapport d'activités 2015

3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2015

M. le Président fait savoir que le Comité de direction s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2015 et que la dernière séance a été consacrée à la validation des comptes 2014 des communes-sièges. Lui-même et les membres de la commission financière se sont

rendus auprès des communes afin d'effectuer les contrôles. Ils ont été très bien accueillis et les responsables financiers leur ont présenté les pièces comptables demandées.

La deuxième rencontre a été consacrée à la préparation de l'Assemblée extraordinaire du 26 août 2015, lors de laquelle la révision des statuts ainsi que les règlements de délégation et d'organisation du Comité de conduite ont été présentés aux délégués.

Lors de cette importante Assemblée, M. le Préfet Patrice Borcard avait retracé l'historique et les différentes étapes du projet du Centre sportif et M. Charles Morel, Président du jury du Centre sportif avait présenté le financement envisagé. L'Assemblée a approuvé les modifications statutaires par 92 voix pour et 10 voix contre. Le Règlement de délégation du Centre sportif a été accepté par 95 voix pour et 7 voix contre tandis que le Règlement d'organisation du Comité de conduite a été accepté à l'unanimité. Ce dernier doit être composé de 7 membres, dont 2 membres du Comité de direction de l'AISG, 2 experts et 3 membres issus des communes gruériennes dont 1 au moins de la Commune de Bulle.

Le dernier Comité de direction de l'année a été consacré à l'élaboration du budget 2016, lequel a été validé par l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2015, qui a eu lieu à La Roche. Lors de cette Assemblée, le Comité de direction a décidé d'attribuer le mandat de réalisation et d'exploitation du Centre sportif au lauréat. **M. le Président** indique qu'il reviendra plus en détail, sur ce sujet, sous le point 6 de l'ordre du jour.

En outre, il fait savoir, qu'en tant que membre du jury du Centre sportif, il a participé aux délibérations de la mise au concours ainsi qu'à diverses réunions relatives aux futurs utilisateurs du Centre sportif et à la sous-commission politique.

Il termine son rapport en remerciant les membres du Comité de direction pour leur engagement tout au long de cette année.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et il passe au vote.

Décision:

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Rapport d'activités 2015.

4. Comptes 2015

4.1 Présentation et approbation des comptes 2015 des communes-sièges

M. le Président tient à souligner qu'aucune écriture ne devant pas être régionalisée n'a été comptabilisée. Il relève que les délégués ont reçu le tableau des comptes définitifs 2015 des communes-sièges ainsi que le Rapport 2015 des communes-sièges et des vérificateurs, dont il fait lecture en précisant que ces points figurent dans le document annexé à la convocation.

Par rapport au budget 2015, il relève que, pour l'ensemble des infrastructures régionales, la diminution des charges nettes à répartir s'élève à Fr. 284'962.95.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et il passe à la votation.

Décisions:

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2015 des communes-sièges et le Rapport des communes-sièges et des vérificateurs.

Il relève que la participation financière des communes sera facturée à l'issue de cette Assemblée et que la part des communes versée en trop en 2015 sera déduite sur le premier acompte 2016.

Il rappelle que les communes-sièges reçoivent une facture portant uniquement sur la part qu'elles doivent assumer pour les autres infrastructures régionales à laquelle sont rajoutés les frais de fonctionnement.

4.2 Présentation et approbation des comptes 2015 et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. le Président fait savoir que la rémunération du secrétariat régional ainsi que les frais de secrétariat se calculent de la même façon que pour l'Association Régionale la Gruyère. Il reprend les comptes et donne des informations. Il relève que les frais de port, téléphones et matériel de bureau ont diminués alors que les frais de révision ont augmenté. Les frais divers comprennent les coûts de publication des Assemblées des délégués ainsi que les frais relatifs aux modifications statutaires que l'AISG a dû payer au Service des communes.

Le budget 2015 a été sous-évalué, toutefois les dépenses correspondent quasiment aux dépenses de l'année 2014. Dès lors, la réalité de ces chiffres sera prise en compte lors de l'élaboration du budget 2017. Concernant le bilan, la provision de Fr. 700.-- figurant dans les passifs transitoires est destinée à honorer la facture de l'organe de révision.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et il constate que ce n'est pas le cas.

La Fiduciaire Ruffieux SA, organe de révision, n'a malheureusement pas pu être présente pour la lecture du Rapport de l'organe de révision. Aussi, il donne la parole à M. Alain Jan, membre du Comité de direction qui en fait la lecture.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et il constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décisions:

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2015 de l'Association ainsi que le Rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA.

5. Elections

5.1 du Comité de direction

M. le Président lit la composition actuelle du Comité de direction. En surbrillance grise figurent les noms des membres sortants ou qui ne reconduisent pas leur mandat.

Secteur	Nom et prénom	Commune		Nombre de représentants
Commune-siège - Bulle	Menoud Yves	Bulle	Sortant	3
	Magne Sylvie		Sortante	
	Pythoud Pierre		Sortant	
Commune-siège - Broc	Alain Jan	Broc	Reconduction	1
Commune-siège - Val-de-Charmey	Grossrieder Félix	Val-de-Charmey	Sortant	1
Centre	Lauber Pascal	Morlon	Sortant	1
Intyamon	Boris Fringeli	Haut-Intyamon	Reconduction	1
La Jagne	Stéphanie Folly	Châtel-sur-Montsalvens	Sortante	1
Rive gauche	Stéphane Schwab	Riaz	Reconduction	1
Rive droite	Nathalie Coquoz	Pont-la-Ville	Reconduction	1
Sionge	Claude Bovigny	Vaulruz	Reconduction	1
Total des membres				11

Le Comité de direction propose la nouvelle composition ci-dessous. En surbrillance grise, figurent les membres entrants. Il souligne que pour la législature 2016-2021, le Comité de direction propose de passer de 11 à 12 membres, ce qui permettra de séparer le siège de la présidence d'avec le siège attribué à un secteur et qui était jusqu'alors, le secteur du Centre.

Secteur	Nom et prénom	Commune	Fonction	Nombre de représentants
Commune-siège - Bulle	Johanna Gapany	Bulle	Conseillère communale	3
	Patrice Morand		Conseiller communal	
	Marie-France Roth Pasquier		Conseillère communale	
Commune-siège - Broc	Alain Jan	Broc	Conseiller communal	1
Commune-siège - Val-de-Charmey	Sébastien Jacquat	Val-de-Charmey	Conseiller communal	1
Centre	Erika Morand	Le Pâquier	Vice-syndic	1
Intyamon	Boris Fringeli	Haut-Intyamon	Syndic	1
La Jagne	Stéphane Bugnard	Châtel-sur-Montsalvens	Conseiller communal	1
Rive gauche	Stéphane Schwab	Riaz	Syndic	1
Rive droite	Nathalie Coquoz	Pont-la-Ville	Conseillère communale	1
Sionge	Claude Bovigny	Vaulruz	Vice-syndic	1
Total des membres				11

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision:

L'Assemblée élit par acclamation le Comité de direction tel que composé ci-dessus.

5.2 du président du Comité de direction

Pour cette élection, **M. le Président** passe la parole à Mme Sylvie Magne, Vice-présidente de l'AISG.

Mme Magne fait savoir que le Comité de direction propose aux délégués de reconduire le mandat donné à M. Pascal Lauber, Syndic de Morlon, en tant que président de l'AISG.

Elle rappelle que l'Assemblée constitutive de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » du 22 janvier 2014 a élu M. Lauber, Président de l'AISG et qu'elle a également élu l'ensemble du Comité de direction, qui a eu pour tâche de mettre en place cette nouvelle association ainsi que plusieurs Assemblées des délégués et autres séances.

M. Lauber a également participé activement au projet du Centre sportif de la Gruyère, faisant, entre autres, partie des membres du jury. Depuis que l'AISG porte ce projet, il a participé à de nombreuses séances, notamment avec l'entreprise lauréate du concours.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore M. Lauber, il a grandi dans le Chablais vaudois. Durant de nombreuses années, il a pratiqué le hockey-sur-glace, jouant notamment au Club du HC Villars-sur-Ollon où il a participé à quelques championnats de 1^{ère} ligue, puis il a rejoint les rangs du Lausanne Hockey-Club et ensuite celui du HC Prilly. Quelques années plus tard, il en a été le Président. Son intérêt pour ce sport ne l'a jamais quitté et l'a conduit à être Vice-président et Directeur technique du HC Bulle-La Gruyère, durant les années 2000 à 2010.

A ce titre et en ardent défenseur des sports de glace, de 2007 à 2010, il a rejoint les rangs de l'Association des sports de glace de la Gruyère, qui s'était alors constituée dans le but de maintenir un nombre suffisant de jours d'ouverture de la Patinoire communale d'Espace Gruyère, principalement les années où le Comptoir gruérien s'ajoutait aux autres manifestations. A côté de toutes ces activités, il pratique la course à pied, hobby qui lui a permis de découvrir les confins de la Commune de Morlon, mais aussi la Gruyère, le Tour du Mont-Blanc ainsi que le Népal, les Etats-Unis et le désert du Sahara marocain.

Sur le plan politique, M. Lauber est entré à la commission financière de la Commune de Morlon en 2002. Elu conseiller communal en 2006, il en est le syndic depuis 2011. Il a la charge de l'administration générale, des finances et des relations publiques. Il est également membre du Comité Mobul et délégué à l'ARG.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Magne** passe au vote.

Décision:

L'Assemblée élit par acclamation M. Pascal Lauber, Président de l'AISG.

6. Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère: informations

M. le Président indique qu'il aurait aimé annoncer de bonnes nouvelles. Or, ce n'est pas le cas, car la procédure est toujours suspendue en raison du recours déposé le 22 octobre 2015 contre l'attribution de l'ouvrage décidée par l'AISG. Ce recours est traité par la Préfecture de la Broye, M. le Préfet Patrice Borcard ayant dû se récuser, étant Président de l'ARG et membre du jury.

Il rappelle quelques informations et retrace les derniers événements:

- Trois consortiums ont déposé leur candidature à la mise au concours. Deux d'entre eux ont décidé de rassembler leurs forces afin de ne proposer qu'un seul projet.
- Les délégués de l'AISG, réunis en Assemblée extraordinaire ont accepté, le 26 août 2015, à

- une très large majorité, la modification des statuts permettant à l'AISG de porter le projet.
- Fin septembre: le jury s'est réuni pour trois journées de séance.
 - Au terme de ces journées, le jury a décidé d'interrompre le concours et de ne pas lancer la deuxième étape, car la différence entre les deux projets était telle que le projet classé en deuxième position n'était pas en mesure de rattraper le premier projet.
 - Le Comité de direction de l'ARG a transmis officiellement le dossier au Comité de direction de l'AISG, le 8 octobre 2015.
 - Le Comité de direction de l'AISG a décidé d'attribuer le mandat de réalisation et d'exploitation du Centre sportif au lauréat.
 - Ensuite, il a préparé l'information aux communes en vue de l'Assemblée des délégués du 10 décembre, au cours de laquelle les délégués auraient dû se prononcer sur ce choix.
 - Le 22 octobre 2015, un recours a été déposé et il a entraîné la suspension de la procédure.
 - Le groupe de travail du Centre sportif a décidé de ne pas communiquer sur le projet gagnant et sur le projet concurrent dans l'attente de la décision à venir.
 - Les échéances prévues (10 décembre et 28 février) ont été renvoyées, car il était évident qu'il était impossible de poursuivre le processus d'acceptation politique dans ces conditions.
 - Des rencontres ont eu lieu en vue d'obtenir le retrait du recours, sans succès. Aucun accord n'a été trouvé. Notre Association a dû adresser sa réponse à la Préfecture de la Broye qui a accordé au recourant, un délai au 18 avril 2016 pour adresser ses contre-observations.
 - Durant les négociations, le recourant a autorisé l'AISG à entreprendre des démarches ou des discussions avec le lauréat. Ce qui a été fait et ce qui a permis à ce projet de continuer à avancer. Actuellement, le projet est entré dans la phase de la réalisation de l'appel d'offre allant jusqu'à la construction, c'est-à-dire jusqu'à la signature du contrat entre l'AISG et le consortium retenu.
 - Avant d'établir un nouveau calendrier politique, il est important d'attendre la décision qui sera rendue par la Préfecture de la Broye, ce qui prendra certainement encore un peu de temps.

7. Divers

M. le Président demande si la parole est demandée et il constate que ce n'est pas le cas.

Il remercie ses collègues du Comité de direction et les délégués pour leur engagement ainsi que la Commune de Jaun pour son accueil et pour l'apéritif.

M. le Président clôt l'Assemblée à 19 heures 35.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

Le Président de l'AISG:
Pascal Lauber, Président



La secrétaire de l'AISG:
Nadine Gobet



Bulle, le 6 juin 2016/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction